

Je passe maintenant aux relations fiscales entre le gouvernement central et les provinces, mais je ne m'attarderai pas sur le sujet, puisque le premier ministre a annoncé que le gouvernement se propose de convier les provinces à une conférence afin d'étudier la question à fond.

D'après le sommaire de la situation financière du Canada que je donnerai dans quelques instants, on verra que le gouvernement fédéral a autant besoin de sources de revenus que les provinces. Le présent gouvernement n'adopte pas une attitude rigide concernant le partage des impôts. L'histoire a démontré qu'il est possible de faire des redressements en ce qui a trait aux recettes et aux responsabilités. Mais, il va sans dire que le gouvernement central doit tenir compte de ses propres besoins lorsqu'il cherche à alléger le fardeau qui pèse sur les Trésors provinciaux.

Un autre facteur entre en cause. Il incombe tout particulièrement au gouvernement central d'assurer que la production et l'embauche sont satisfaisantes partout au pays. La politique fiscale est un moyen important d'atteindre cette fin. La plupart des gens conviendront, j'en suis sûr, que le gouvernement fédéral ne pourrait exercer autant d'influence sur l'activité économique du pays, par l'intermédiaire de la politique fiscale, s'il cédait une bonne part de ses recettes actuelles, fût-ce en échange de responsabilités financières équivalentes.

Toutefois, malgré les difficultés propres aux relations fédérales-provinciales en matière d'imposition, je suis d'avis que les arrangements actuels peuvent être améliorés. Cela devrait toujours s'accomplir selon la lettre et l'esprit de notre constitution. Nous allons tâcher d'apporter une telle amélioration.

J'aimerais aborder maintenant la question de la propriété et de la régie de l'industrie canadienne par des non-résidents. D'après les chiffres les plus récents compilés par le Bureau fédéral de la statistique, en 1959, 57 p. 100 de notre industrie de fabrication, 75 p. 100 de notre industrie du pétrole et du gaz naturel et 61 p. 100 des autres opérations minières et affinage des métaux au Canada étaient sous la domination de non-résidents. Tous ceux qui lisent les rubriques financières dans nos journaux ne sont pas sans savoir que ces proportions ont bel et bien augmenté depuis ce moment-là, c'est-à-dire depuis 1959. Rien que la prise de possession de la *Canadian Oil*, de l'*Atlas Steel*, de la *Royalite* et de *Bailey Selburn* au cours des douze derniers mois aura eu d'importantes répercussions.

Les relations de notre industrie avec l'étranger procurent des avantages appréciables à [L'hon. M. Gordon.]

notre pays. Les placements directs de capitaux étrangers au Canada nous ont permis d'atteindre un niveau de vie relativement élevé beaucoup plus rapidement que nous n'aurions pu y parvenir autrement. Il importe de ne jamais l'oublier. Mais nous devons reconnaître que l'ampleur de la propriété et de la mainmise par des non-résidents qui en est résultée au Canada dépasse de beaucoup ce que l'on constate dans d'autres pays parvenus au même point de leur développement industriel.

En raison de cet état de choses, nous avons lieu d'être fiers des bonnes relations qui ont régné avec les détenteurs de capitaux étrangers au Canada. Ces relations se fondent sur le traitement équitable de ceux qui ont placé leurs capitaux au Canada en toute bonne foi. Ces gens doivent être traités équitablement, et ils continueront de l'être.

Nous aurons encore besoin d'apports nets considérables de capitaux étrangers pendant bon nombre d'années à venir si nous voulons éviter d'autres difficultés relativement au taux du change et accroître raisonnablement notre niveau de vie. Telle est la réalité au Canada, et ce serait le comble de la folie que de n'en pas tenir compte. On a beaucoup parlé, toutefois, et on se préoccupe fort dans tout le pays de la domination toujours croissante de l'étranger sur l'industrie canadienne. Traitant des relations canado-américaines dans le *Post* de Washington du 16 mai dernier, Walter Lippman déclarait ceci:

Après m'être entretenu avec certains Américains qui ont des parts d'intérêt au Canada, j'ai eu l'impression qu'ils commencent à se rendre compte combien est peu souhaitable et peut-être dangereuse la domination excessive des États-Unis sur l'industrie canadienne. J'espère que cette remarque ne fâchera personne. Il n'est pas du tout question de confiscation ni de nationalisation. Mais le fait que les États-Unis ont la haute main sur plus de la moitié des capitaux investis dans l'industrie canadienne est une cause constante d'irritation. Le problème ne sera pas résolu au moyen de dispositions législatives ou d'un traité, mais grâce aux efforts spontanés des capitalistes américains, de concert avec leurs associés canadiens. Le Canada est un pays où un tel problème peut être abordé calmement, en tenant compte lucidement des intérêts mutuels des deux parties.

Il y aurait peut-être lieu, en l'occurrence, que j'explique comment, de l'avis du gouvernement, nous pourrions réussir à maintenir de bonnes relations avec les capitalistes étrangers.

Nous estimons que l'industrie canadienne, d'où qu'elle soit dirigée, devrait être exploitée en tenant compte comme il se doit des intérêts des Canadiens et de l'économie canadienne. Cela signifie que les matières premières du Canada devraient être transformées le plus possible dans notre pays, afin de créer des emplois pour les Canadiens et d'aider à